

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1159)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD37

présenté par
M. Serva, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« sur le territoire hexagonal »

les mots :

« en France hexagonale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle d'uniformisation de dénominations de l'hexagone.